



Tourisme / Projet structurant / Aveyron

<p>STAGE N°</p> <p>12/18/1332</p>	<p>Site de Montpellier-le-Vieux</p> <p>formation accompagnement d'un groupe partenarial à la co-élaboration d'un projet de site</p>	<p>PNR des Grands Causses</p> <p>CC Millau Grands Causses</p>
-----------------------------------	---	---

LE CONTEXTE DU PROJET

LES OBJECTIFS TERRITORIAUX :

Le territoire des Grands Causses recèle des paysages et des patrimoines recherchés par les touristes. Les sites touristiques les plus fréquentés sont les caves de Roquefort, le Viaduc de Millau, les sites templiers et hospitaliers, Micropolis, etc... Le parc de loisirs de Montpellier-le-Vieux, organisé autour d'un chaos ruiniforme reste encore un des sites payants les plus visités aujourd'hui, le second pour le Sud Aveyron avec 47 000 entrées. L'ensemble du territoire est aussi reconnu pour la pratique de sports de pleine nature très divers : parapente, escalade, canoë kayak, randonnée pédestre, équestre et VTT, spéléo, canyoning, plongée en rivière, via ferrata...

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses associé au PETR du Lézérou a en partie centré sa stratégie de développement touristique sur ce thème. Il est lauréat d'un appel à projet « Pôle de pleine nature du Massif central », en partenariat avec la communauté de communes Millau Grands Causses.

En parallèle, ce grand territoire (Grands causses, Lézérou, Millau-Roquefort) a également été lauréat du dispositif Grands Sites Occitanie. La Communauté de communes Millau Grands Causses fait partie du périmètre du Grand Site avec Millau et le Viaduc, comme un des trois cœurs emblématiques aux côtés de Roquefort et Sylvanès.

D'autre part, le Parc naturel régional des Grands Causses pilote le SCOT Grands Causses et accompagne à ce titre le site de Montpellier-le-Vieux sur un projet de requalification de ses espaces d'accueil, aménagements et cheminements en lien avec les services de la DREAL et de la DDT, avant le dépôt d'une UTN. Dans ce cadre, une réflexion globale sur le site et son positionnement a été engagée avec le PNR qui a proposé un accompagnement en formation-développement pour aider un groupe projets à redimensionner et à repositionner l'activité du site.

Le chaos ruiniforme est situé sur le Causse Noir, y sont proposés une visite libre sur des sentiers sécurisés, plusieurs via-ferratas, une visite guidée en petit train, et un parcours d'accro-roc. La fréquentation touristique y a nécessité des infrastructures (route, téléphone, eau potable...) qui ont permis de **désenclaver ce secteur à très faible densité**, inférieure à 3 habitants par km² sur le plateau. **L'attractivité du site sert l'économie touristique** : des agriculteurs voisins y pratiquent l'agrotourisme ; des hébergements et restaurants du Sud Aveyron accueillent les visiteurs parfois venus spécifiquement pour Montpellier-le-Vieux ; des projets d'établissement nouveaux sont en cours sur la commune et la communauté de communes ; des partenariats sont actifs avec des hébergeurs, centres de vacances ou autocaristes pour vendre des produits touristiques incluant la visite. Enfin, le chaos a un **grand intérêt aux plans patrimonial** (recherches archéologiques, histoire du tourisme), **environnemental** (présence d'un nombre exceptionnel d'espèces d'orchidées, vautours, gypaètes barbus) et **paysager**.

Compte tenu de la compétence tourisme de la Communauté de communes Millau Grands Causses, et compte tenu des conventions de partenariat existantes avec l'Adefpat, il a été convenu d'une saisie conjointe de l'Adefpat par les deux collectivités.

Tant pour le Parc naturel régional que pour la Communauté de communes, le projet de site de Montpellier-le-Vieux concourt à **des objectifs d'attractivité touristique et de maintien de la population sur le Causse noir** (espace sensible et à la limiter la désertification).

HISTORIQUE DU PROJET

Le site de Montpellier-le-Vieux est un chaos de rochers calcaires étranges sur plus de 120 ha, situé sur la commune de La Roque-Sainte-Marguerite. Découvert à la fin du 19ème siècle, il a été défriché, promu et « mis en tourisme » par des passionnés locaux en même temps que l'Aven Armand ; les deux sites deviennent des curiosités très visitées dès le début du 20ème siècle. En 1929, une société d'exploitation voit le jour pour leur gestion et aménagement, de nombreuses familles locales y prennent des parts. Aujourd'hui le capital de la SA est composé de 2400 parts de 125 euros.

En contrepoint de tous les atouts environnementaux, paysagers et patrimoniaux, le site a subi une mutation des attentes des clientèles touristiques, qui se traduit par une érosion de sa fréquentation. Celle-ci, de 80 000 visites en 2005, est retombée à 47 000 en 2017. De plus, l'absence de pâturage et la colonisation par les pins ont fermé le milieu naturel et considérablement modifié le paysage du chaos.

Quatre sociétaires très investis s'impliquent dans la gestion et l'avenir de la société. Le président et la nouvelle directrice ont notamment sollicité les collectivités du Sud Aveyron pour envisager une relance de la fréquentation en partenariat avec le territoire.

LE PROJET

Il devient indispensable de redéfinir le projet de site avec :

- Un nouveau positionnement ;
- Une offre en phase avec les attentes des nouvelles générations ;
- Des aménagements adaptés sur site ;
- Une nouvelle promotion et des partenariats structurés autour du site.

L'ambition du projet est de redonner à Montpellier-le-Vieux le rôle de locomotive du tourisme régional.

Pour les actionnaires de la SA, la priorité doit clairement être donnée à la qualité du site et à son apport au développement local plutôt qu'aux dividendes. Conscients des enjeux économiques, environnementaux et en terme de services et de notoriété sur l'ensemble du territoire, ils ont souhaité associer les collectivités et l'office du tourisme à la redéfinition du projet de site.

L'ensemble des parties prenantes, par delà leurs problématiques propres de développement d'entreprise ou de préservation de l'intérêt général, se retrouve autour de valeurs d'objectifs communs de retombées concernant ce projet :

- **Développement touristique** (service/prestation complémentaire de l'activité des hébergeurs, restaurateurs...)
- Opportunités d'**aménagement et de service** qu'il représente sur le Causse noir (routes, réseau téléphonique...)
- Opportunités de **création d'autres entreprises touristiques** (des projets sont en germe ou en cours sur la commune de La Roque-Sainte-Marguerite).

Le Parc naturel régional et la communauté de communes ont mandaté les membres du groupe projet, considérés comme des participants, pour élaborer ce projet d'intérêt général (délégations à l'ordre du jour des prochaines instances). L'objectif est de favoriser le travail en synergie des différentes parties prenantes de ce

projet d'intérêt général. La collectivité a sollicité la formation-développement pour les accompagner dans la co-construction du projet.

Le nouveau projet de site passe par :

1. Une requalification des infrastructures d'accueil (dossier en cours avec l'appui du Parc naturel régional des Grands Causses) ;
2. Un repositionnement stratégique et marketing. Un début de liste d'idées a été émis en mode créativité lors du groupe d'appui au projet. Pour autant ces idées devront être complétées et hiérarchisées avec méthode pour conduire à des choix éclairés ;
3. L'adaptation du modèle économique en phase avec les pratiques de consommation des nouvelles générations ;
4. Des actions de communication, de signalétique et de promotion adaptées à ces nouveaux choix ;
5. Des partenariats structurés autour de produits touristiques et d'actions de promotion du site.

LES OBJECTIFS DE FORMATION-DEVELOPPEMENT

En travaillant avec les bénéficiaires sur le projet, le consultant-formateur donnera aux membres du groupe projet les compétences pour :

- Définir un positionnement de site en phase avec les attentes et pratiques des nouvelles clientèles touristiques ;
- Adapter l'offre de produits (visites, packs, séjour/journées...) au nouveau positionnement ;
- Proposer les opérations de promotion / communication nécessaires ;
- Redéfinir le modèle économique en phase avec les pratiques de consommation des touristes et en cohérence avec les atouts, enjeux et opportunités du territoire.

À l'issue de l'accompagnement, le groupe a produit et soumis aux instances délibératives des parties concernées :

- Un projet de repositionnement et une stratégie de développement partagés ;
- Un plan d'action portant sur la création d'une offre nouvelle, les aménagements correspondants, la communication et les partenariats nécessaires

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Séance 1 : Diagnostic partagé (1 jour)

Séances 2&3 : Positionner Montpellier-le-Vieux (2 jours)

Séance 4 : Cadrer la faisabilité du projet (1 jour)

Séance 5 : Elaborer la stratégie marketing et commerciale (2 jours)

Séance 6 : Définir un plan d'actions concerté (1 jour)